

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

Ministère des Finances

ISSN : 1718-6595

This document is available in English.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2007-2008

Objectifs généraux et mission	3
Mandat	3
Programmes	4
Fonctions	5
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés	6
Mesures de rendement	7
Organigramme	8
Lois	9
Organismes, conseils et commissions	12
Sommaire – information financière	18
Dépenses prévues du ministère 2007-2008	18
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	18

ANNEXE I : RAPPORTS ANNUELS 2005-2006 et 2006-2007

Rapport annuel 2005-2006	21
Rapport annuel 2006-2007	34



Objectifs généraux et mission

L'objectif général du ministère des Finances est de servir l'intérêt public vital en soutenant un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario.

Cet objectif se fonde sur les principes suivants :

- l'Ontario est un chef de file pour ce qui est des emplois, des revenus et des investissements;
- l'Ontario met l'accent sur l'obligation qu'ont les organismes publics de rendre des comptes pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien géré et utilisé de façon efficiente;
- l'Ontario investit les deniers publics dans des programmes prioritaires et l'infrastructure publique avec un souci toujours plus grand d'économie, d'efficience et d'efficacité;
- l'Ontario a les moyens de financer cette infrastructure et ces programmes gouvernementaux;
- l'Ontario investit dans un avenir meilleur pour sa population.

Afin d'appuyer ces objectifs généraux, le ministère des Finances fait des choix responsables pour créer un environnement propice à une économie dynamique, innovatrice et florissante. La province de l'Ontario pourra ainsi gérer efficacement sa fiscalité, ses finances et la réglementation connexe. En agissant de façon responsable, elle assurera à la population de l'Ontario l'exceptionnelle qualité de vie qu'elle mérite.

Mandat

Le ministère des Finances soutient les priorités du gouvernement de l'Ontario par les moyens suivants :

- soutien d'une économie vigoureuse par le maintien d'un système de taxation équitable et concurrentiel, tout en progressant dans l'élimination du déficit et dans l'investissement en éducation, en santé et dans les infrastructures;
- soutien d'un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario comme fondement de la croissance de l'emploi, du revenu et de l'investissement afin d'assurer un meilleur avenir à tous les Ontariens, et de la capacité financière de maintenir des programmes prioritaires et d'investir dans l'infrastructure publique;



- promotion de la responsabilisation des organismes du secteur public pour assurer une gestion efficace des dollars des contribuables.

Programmes

Le fonctionnement du ministère est assuré par un certain nombre de programmes et d'organismes qui représentent les activités principales ci-dessous.

- Politiques fiscales et administration du budget
- Politiques économiques, budgétaires et financières
- Réglementation de l'industrie des services financiers
- Bureau des résultats
- Trésor
- Administration du ministère

Le ministère des Finances a été réorganisé pour inclure le Bureau du Conseil du Trésor, qui offre des capacités essentielles en matière de stratégie fiscale et d'évaluation des risques, dont les services de vérification interne. De plus, tandis que le ministère conserve la propriété du Système intégré de gestion de l'information financière, le fonctionnement quotidien de ce système est passé sous la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux. Enfin, le fonctionnement de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique et de l'Unité de la gestion stratégique des biens a été transféré au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

Fonctions

Le ministère des Finances assume plusieurs rôles variés : entre autres, il favorise un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario et assure la responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics.

En tant qu'organisme central au sein du gouvernement, le ministère :

- donne des conseils concernant les politiques principales en matière de fiscalité, de taxation et d'économie au ministre des Finances, au Conseil des ministres et au premier ministre;
- rend des comptes sur les rapports financiers au public;



- prépare le budget provincial et une mise à jour fiscale et économique en milieu d'exercice (Exposé économique de l'automne);
- fait la promotion des méthodes modernes de contrôle dans la fonction publique de l'Ontario et de la responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics dans tous les établissements du secteur public de l'Ontario, y compris les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires.

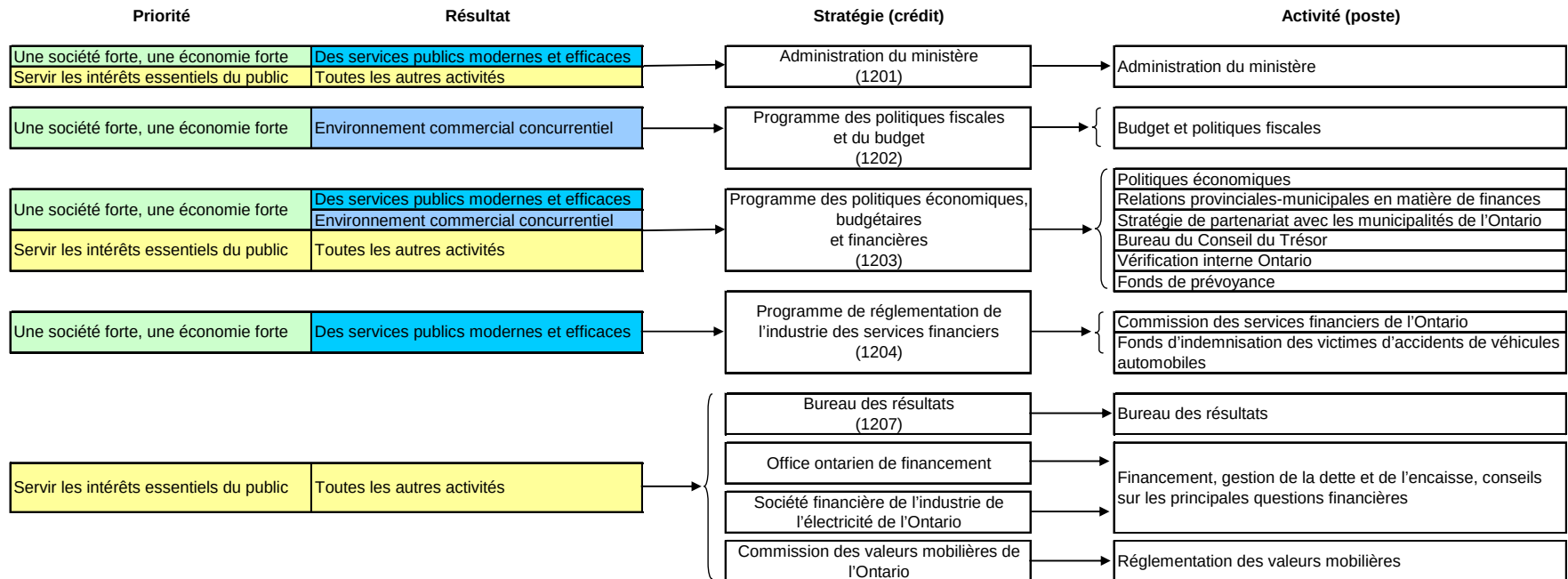
En lien avec ses responsabilités, le ministère :

- gère les ententes financières et la dette de la province;
- réglemente, par le biais de ses organismes, le secteur des services financiers, y compris les industries des valeurs mobilières, des régimes de retraite et des assurances;
- gère le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, le paiement de transfert principal de la province aux municipalités.

Toutes les activités du ministère des Finances sont des catalyseurs qui servent de fondation à de nombreuses autres activités dans la fonction publique de l'Ontario. Certaines activités soutiennent directement la priorité gouvernementale **Une société forte, une économie forte** en contribuant à un **environnement commercial concurrentiel** et à une **fonction publique moderne et efficace**. Le reste du travail effectué par le ministère sert directement **l'intérêt public vital**.



CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS CLÉS





Mesures de rendement

Les mesures du rendement du ministère des Finances en rapport avec le plan stratégique **Produire des résultats pour l'Ontario** du gouvernement sont indiqués ci-dessous. Les mesures interministérielles de niveau élevé sont indiquées avec un *.

Priorité : Une société forte, une économie forte

Résultat : Des services publics modernes et efficaces

- **Réaliser des économies de l'ordre de 750 millions de dollars en 2007-2008 par suite de l'examen des programmes**

Comme le mentionnent le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2006* et le *budget de 2007*, l'objectif en matière d'économies par suite de l'examen des programmes a été dépassé. Les économies totalisent 860 millions de dollars.*

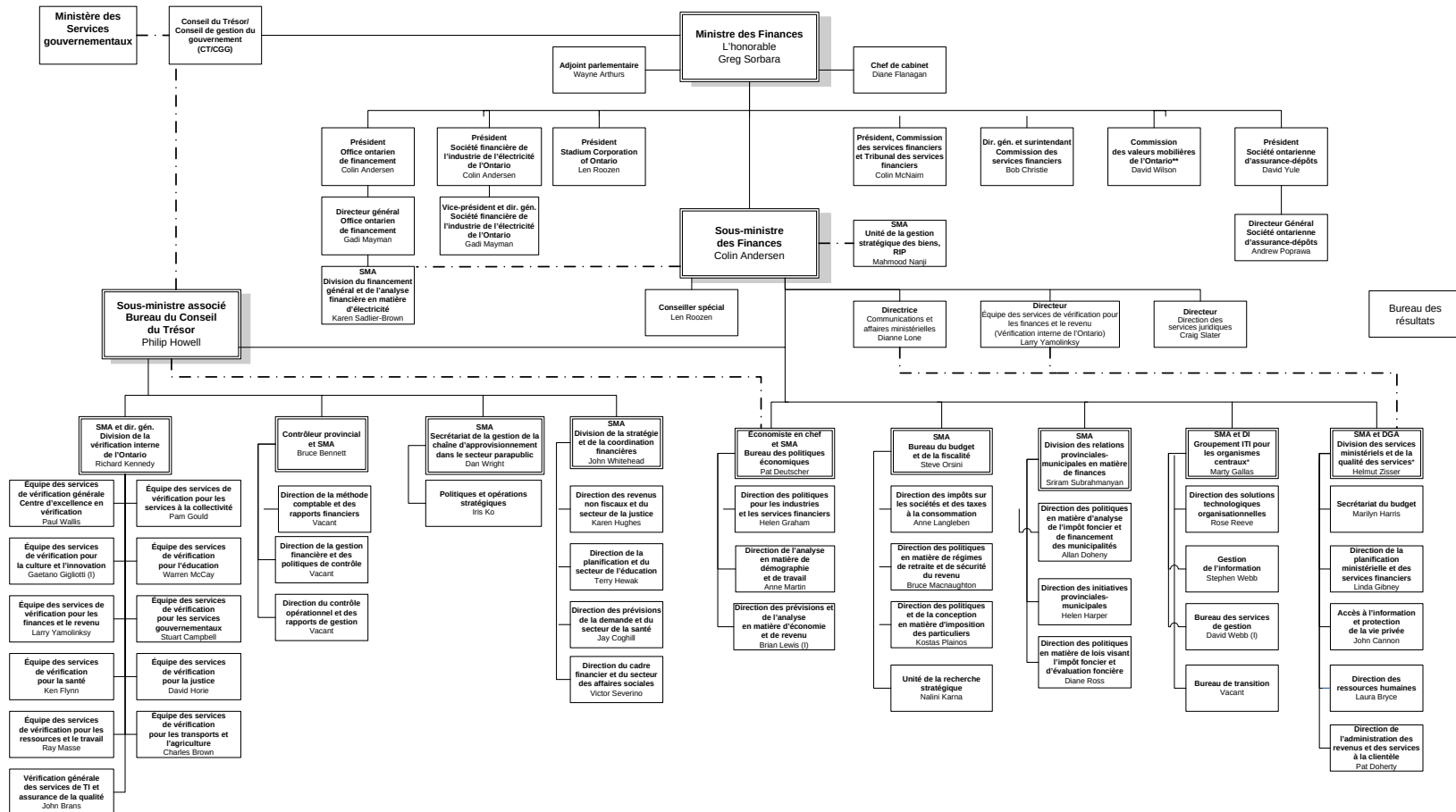
Résultat : Assurer un environnement commercial concurrentiel qui attirera des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne

- **Dépôt d'un cinquième budget équilibré de suite, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008.** Le budget de 2007 indique que la province prévoit un surplus de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007 et, si la réserve n'est pas utilisée, des surplus de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,3 milliard en 2008-2009 et de 1,6 milliard en 2009-2010.*
- **Maintien d'un rapport dette-PIB prudent**
Selon les prévisions contenues dans le *budget de 2007*, le rapport dette-PIB de la province devrait passer de 25,2 % en 2003-2004 à 17,4 % en 2009-2010.*

* Indique une mesure interministérielle



Ministère des Finances Mars 2007



** La responsabilité ministérielle de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a été temporairement transférée au ministre Gerry Phillips.



Lois

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministère des Finances assume une responsabilité législative ou administrative, classés par activité fondamentale et par poste ou par sous-poste.

Politiques fiscales, budget et administration des recettes

Poste 1202-1 : Budget et politiques fiscales

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne
Loi de 1998 sur l'administration des successions
Loi sur le ministère du Revenu
Loi de 1999 sur la protection des contribuables
Loi sur les régimes de retraite (conjointement avec la Commission des services financiers de l'Ontario)
Loi de l'impôt sur les concentrations commerciales
Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises
Loi sur l'imposition des corporations
Loi sur l'impôt santé des employeurs
Loi de la taxe sur les carburants
Loi de la taxe sur l'essence
Code de la route (certaines dispositions uniquement)
Loi sur les droits de cession immobilière
Loi de l'impôt sur l'exploitation minière
Loi de la taxe sur le pari mutuel
Loi sur la taxe de vente au détail
Loi de la taxe sur le tabac
Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario
Loi de l'impôt sur le revenu (Ontario)
Loi de 2006 sur la cité de Toronto
Loi sur le régime d'épargne logement de l'Ontario

Politiques économiques, budgétaires et financières

Poste 1203-1 : Politiques économiques

Loi sur la statistique

Poste 1203-5 : Division des relations provinciales-municipales en matière de finances

Loi sur l'évaluation foncière
Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités
Loi de 2001 sur les municipalités (conjointement)



Loi sur l'éducation (conjointement)
Loi sur l'impôt foncier provincial (conjointement)
Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial (en vigueur le 1^{er} janvier 2009)
Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)
Loi de 2002 sur les zones d'allégement fiscal (projets pilotes)
Loi de 2006 sur le financement par surcroît d'impôts

Poste 1203-8 Bureau du Conseil du Trésor

Loi sur le vérificateur général
Loi de 1993 sur le plan d'investissement (conjointement)
Loi sur l'administration financière (conjointement)
Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières
Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement
Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie
Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public
Loi de crédits
Loi de 1991 sur le Conseil du Trésor

Réglementation de l'industrie des services financiers

Poste 1204-1 Commission des services financiers de l'Ontario

Loi de 2003 sur la stabilisation de taux d'assurance-automobile
Loi sur l'assurance automobile obligatoire
Loi sur les sociétés coopératives
Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions
Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario
Loi sur les assurances
Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques
Loi sur les régimes de retraite
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur les courtiers d'assurances inscrits

Poste 1204-2 : Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles



Réglementation des valeurs mobilières

*Loi sur les contrats à terme sur marchandises***

*Loi sur les valeurs mobilières***

*Loi sur la Bourse des contrats à terme de Toronto***

*Loi sur la Bourse de Toronto***

*Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes (Ontario) (non promulguée)***

Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie

*(** La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est un organisme de réglementation autofinancé qui relève du ministre des Services gouvernementaux. Les finances de la Commission ne figurent pas dans le document d'information sur le budget des dépenses. L'administration de la Commission et l'application de ces six lois sont confiées temporairement au ministre des Services gouvernementaux.)*

Trésor

Poste légal : Intérêt de la dette aux fins provinciales

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (conjointement)

Loi sur l'administration financière (conjointement)

Loi de 1997 sur les emprunts de l'Ontario

Loi de 1998 sur l'électricité (conjointement)

Autre

Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario, 1990

Loi de 2002 sur la privatisation de la Caisse d'épargne de l'Ontario

Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus)

Loi sur les biens immatériels non réclamés, 1990

Loi de 1996 sur le régime de retraite des députés

Loi de 1993 sur le contrat social

Superannuation Benefits Adjustment Act, 1994



Organismes, conseils et commissions

Office ontarien du financement (entreprise opérationnelle)

L'Office ontarien du financement (OOF) est un organisme de la province de l'Ontario créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* et relève du ministre des Finances par le truchement du président du conseil d'administration. L'OOF est responsable d'effectuer les activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers au nom de la province, de ses sociétés de la Couronne et des autres organismes publics, de la façon la plus efficace et économique, d'offrir des services de gestion de l'encaisse et de la dette pour la province, ses sociétés de la Couronne et les autres organismes, d'offrir des conseils relativement aux propositions de financement ou autres du secteur privé, des ministères, des organismes et du secteur parapublic, y compris les investissements en immobilisations et l'examen des actifs, ainsi que leur incidence sur les responsabilités directes et indirectes de la province, d'offrir des conseils relativement aux questions relatives à l'électricité et à l'approvisionnement en électricité, y compris des analyses financières, des modèles et des conseils complémentaires concernant les questions financières liées au secteur de l'électricité. Il est également responsable de l'émission des Obligations d'épargne de l'Ontario.

De plus, l'OOF offre contre rémunération des services financiers et des conseils à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette de l'ancienne société Ontario Hydro, ainsi que de certains éléments du passif de celle-ci. Des services financiers similaires sont également fournis à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI).

L'OOF continue de gérer les activités d'après-vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), y compris les exigences légales et les relations avec les clients de l'ancienne CEO, pour assurer la satisfaction des besoins de ses titulaires de comptes. La CEO a été vendue à Desjardins Credit Union Inc. et, conformément au contrat de vente, celle-ci a été conclue le 31 mars 2003.

En conformité avec les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), les dépenses et les charges de l'OOF sont consolidées par intégration proportionnelle avec ceux de la province.

**DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars**

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	25,2	25,2
Total des charges	25,2	25,2
Excédent de fonctionnement	0,0	0,0

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (entreprise opérationnelle)

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) est un organisme de la province de l'Ontario qui a été créé en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* pour assurer le maintien, sur le plan juridique, de l'ancienne société Ontario Hydro. Elle est chargée du service et de la liquidation de la dette d'Ontario Hydro garantie par la province et de la gestion d'autres éléments de passif. À partir du 1^{er} avril 2004, une structure de prix tenant compte davantage du coût réel de production a été appliquée : les premiers 750 kWh consommés étaient vendus à 4,7 cents le kWh et tout kWh excédentaire était vendu à 5,5 cents le kWh. Cette structure est demeurée en place jusqu'à ce que la Commission de l'énergie de l'Ontario la remplace par une nouvelle structure de prix en vigueur le 1^{er} avril 2005. Pour remplir ses obligations, la SFIEO perçoit des recettes provenant de diverses sources au sein du secteur de l'électricité. La dette publique contractée par l'ancienne société Ontario Hydro demeure l'obligation de la SFIEO et continue d'être pleinement garantie par la province de l'Ontario. L'Office ontarien de financement, un organisme de la province de l'Ontario, fournit des services de gestion de risque et d'encaisse et des services bancaires et comptables à la SFIEO pour gérer et liquider la dette en souffrance et les contrats dérivés de l'ancienne société Ontario Hydro.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	3 683,0	3 995,0
Total des charges	2 888,0	2 858,0
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	795,0	1 137,0



Commission des services financiers de l'Ontario (organisme de réglementation)

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) réglemente les assurances, les régimes de retraite, les sociétés de prêt et de fiducie, les credit unions et caisses populaires, les courtiers en hypothèques et les coopératives en offrant des services de réglementation efficaces et efficaces qui protègent les consommateurs des services financiers et soutiennent une industrie fiable, dynamique et concurrentielle. La CSFO fait également des recommandations au ministre sur les sujets concernant les secteurs réglementés. De plus, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA) dédommage les personnes blessées lors d'accidents de la route par un véhicule non assuré ou non identifié lorsqu'aucune assurance ne peut répondre à la demande.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	58,4	61,4
Recouvrement	57,9	54,9
Excédent/(déficit) de fonctionnement	(0,5)	(6,5)*

* Pour tenir compte des cotisations non recouvrées par la Commission des services financiers de l'Ontario avant la fin de l'exercice financier, mais recouvrées au cours de l'exercice suivant.

Tribunal des services financiers (organisme d'arbitrage)

Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient des audiences occasionnées par les décisions réglementaires et les projets de décision réglementaire du surintendant. Le Tribunal a la compétence exclusive d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario* et par d'autres lois qui lui attribuent des responsabilités.

**DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars**

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	0,4	0,4
Recouvrement	0,4	0,4
Excédent de fonctionnement	0,0	0,0

Société ontarienne d'assurance-dépôts (entreprise opérationnelle)

La Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de protéger les déposants des credit unions et caisses populaires en fournissant une assurance-dépôts dans les limites prévues par la loi, d'élaborer des normes de pratiques commerciales et financières saines, d'agir comme autorité stabilisatrice avec le pouvoir d'inspecter et de surveiller le fonctionnement des credit unions et des caisses populaires en difficultés, d'administrer les affaires des credit unions et des caisses populaires avec des capitaux insuffisants et de fournir une aide financière à ces établissements si nécessaire, ainsi que de diriger les liquidations ordonnées et d'effectuer les paiements directs aux déposants. Les coûts d'administration et les fonds d'assurance de la Société sont payés avec les primes d'assurances annuelles versées par toutes les credit unions et caisses populaires faisant affaire dans la province de l'Ontario.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	21,02	21,67
Total des charges après recouvrements	5,71	6,05
Provision pour pertes (recouvrements)	0,29	5,00
Cotisation au Fonds de réserve d'assurance-dépôts	15,02	10,62

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (organisme de réglementation)

La réglementation des valeurs mobilières est assurée en Ontario par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Le 1^{er} novembre 1997, la CVMO est devenue une société de la Couronne autofinancée sans capital-actions. La raison d'être de la CVMO est de protéger les investisseurs tout en stimulant la formation de capital



ainsi que l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers de l'Ontario et du Canada dans le cadre imposé par la loi et administré par la CVMO. Les prévisions de la CVMO sont incluses dans les états consolidés du ministère. L'administration de la Commission et l'application des lois connexes ont été confiées au ministre des Services gouvernementaux.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	70,5	75,2
Moins : revenus perçus de la province	0,0	0,0
Total des charges	68,9	82,4
Excédent de fonctionnement	1,6	(7,2)
Dépenses d'immobilisations	1,1	3,7
Excédent/(déficit) net	0,5	(10,9)

Stadium Corporation of Ontario Limited (entreprise opérationnelle)

La Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) a été constituée en personne morale le 1^{er} août 1984 conformément à la *Loi sur les sociétés par actions*, et le ministre des Finances en est le seul actionnaire. La STADCO a été initialement constituée par la province en vue de la construction et de l'exploitation d'un stade couvert dans la Ville de Toronto, le SkyDome. Le SkyDome a été vendu au secteur privé en 1994 et est maintenant connu sous le nom de Rogers Centre.

La STADCO a des responsabilités continues liées au passif éventuel et aux obligations conditionnelles résultant de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la participation des années passées dans le Rogers Centre, incluant l'obligation de fournir le stationnement permanent des autocars au Centre. L'activité principale de la STADCO est la propriété et l'exploitation du stationnement adjacent au Rogers Centre.

Conseil ontarien des prévisions économiques (organisme consultatif)

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui a reçu la sanction royale à la fin de 2004, exige que le ministre des Finances mette sur pied un conseil pour fournir des conseils en matière de perspectives.

La Loi énonce ce qui suit : « Le ministre constitue un organisme consultatif appelé Conseil ontarien des prévisions économiques » et ajoute « Sur demande, le Conseil donne au ministre des conseils concernant les prévisions et hypothèses



macroéconomiques à utiliser pour l'établissement du budget et du plan financier qui s'y rapporte. »

Les membres du Conseil seront des personnes informées sur l'économie de l'Ontario et ayant une expertise en analyse et en prévision économiques. Les membres y siégeront sans rémunération, mais leurs dépenses pourront être remboursées.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Prévisions 2007-2008
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	0,00016	0,006
Excédent/(déficit) de fonctionnement	(0,00016)	(0,006)



SOMMAIRE – INFORMATION FINANCIÈRE

**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2007-2008
(en millions de dollars)**

	Dépenses prévues du ministère 2007-2008
Fonctionnement	9 768
Immobilisations	-

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007		Prévisions 2006-2007	Chiffres réels provisoires 2006-2007	Chiffres réels 2005-2006
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	148 913 400	14 177 600	10,5	134 735 800	135 641 779	95 317 256
Politiques fiscales et budget	13 049 200	225 200	1,8	12 824 000	127 823 900	8 892 658
Politiques économiques, budgétaires et financières	1 670 330 600	(1 276 917 000)	(43,3)	2 947 247 600	943 331 600	982 683 618
Réglementation de l'industrie des services financiers	6 501 000	6 000 000	1 197,6	501 000	501 000	96 561
Bureau des résultats	3 117 200	-		3 117 200	3 117 200	2 255 434
Total, y compris mandats spéciaux	1 841 911 400	(1 256 514 200)	(40,6)	3 098 425 600	1 210 415 479	1 089 245 527
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter	1 841 911 400	(1 256 514 200)	(40,6)	3 098 425 600	1 210 415 479	1 089 245 527
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Programme du Trésor	7 926 000 000	(245 510 000)	(3,0)	8 171 510 000	7 672 258 722	7 809 059 086
Autres crédits législatifs	64 699	(600 545)	(90,3)	665 244	50 244	55 247 632
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	9 767 976 099	(1 502 624 745)	(13,3)	11 270 600 844	8 882 724 445	8 953 552 245
ACTIF						
Politiques économiques, budgétaires et financières	-	-		-	-	67 500 000
Total à voter – Actif	-	-		-	-	67 500 000



Annexe I : Rapport annuel 2005-2006 Rapport annuel 2006-2007

Ministère des Finances



Principales activités

Le ministère des Finances appuie directement la priorité du gouvernement intitulée **Une société forte, une économie forte** et les résultats suivants :

- **Un environnement commercial concurrentiel** : *Assure un environnement commercial concurrentiel qui saura attirer des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne.*
- **Des services publics modernes et efficaces** : *Offre des services publics dans des délais opportuns et de façon rentable et responsable.*

Le maintien d'un équilibre entre les diverses activités du ministère **joue un rôle direct et crucial d'intérêt public** et jette les bases de nombreuses autres activités de la fonction publique de l'Ontario. Les activités du ministère des Finances se divisent en six catégories principales :

- les politiques fiscales et l'administration du budget;
- les politiques économiques, budgétaires et financières;
- la réglementation de l'industrie des services financiers;
- le financement du gouvernement et la gestion de la dette;
- le soutien administratif interne;
- le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux.



RAPPORT ANNUEL 2005-2006

Des services publics modernes et efficaces :

Offrir des services publics dans des délais opportuns et de façon rentable et responsable.

▪ **Rapport sur les résultats budgétaires et financiers**

- o Instauration de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*.
- o Dépôt des Comptes publics 2004-2005 le 27 septembre 2005.
- o Leadership et coordination offerts aux ministères partenaires (EDU, MFCU et MSSLD) dans la mise en œuvre de la consolidation « sur une seule ligne » de 104 conseils et administrations scolaires, de 24 collèges et de 156 hôpitaux dans les états financiers de la province, en commençant par les Comptes publics 2005-2006.
- o Dépôt du rapport annuel et des Comptes publics 2004-2005 avant la fin du délai de 180 jours.
- o Publication du budget de 2006 avant le début de l'exercice 2006-2007.
- o Publication du document *Perspectives économiques et revue financière 2005-2006*, 32 jours avant la fin du deuxième trimestre.

▪ **Assurer les contrôles financiers**

- o Réception d'une opinion favorable du vérificateur général pour les comptes de 2004-2005 de la province.
- o Annonce, à la fin du deuxième trimestre, d'un déficit prévu pour l'exercice 2005-2006 de 2,4 milliards de dollars, soit 427 millions de moins que prévu dans le budget de 2005.
- o Élaboration d'une stratégie des ressources humaines pour attirer et maintenir en poste des agents des finances dans la FPO.

▪ **Éliminer/rationaliser les chevauchements de compétence en matière de réglementation des services financiers**

- o En tant que membre important du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, de l'Association canadienne des organismes de contrôle de régimes de retraite (ACOR) et du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), la CSFO a joué un rôle important dans la mise en œuvre des initiatives suivantes de ces organismes :
 - ♦ publication du document de consultation publique *Les relations entre assureurs et intermédiaires* en juin 2005;
 - ♦ collaboration avec d'autres territoires de compétences membres de l'ACOR en vue de consulter les parties intéressées sur les principes de réglementation relatifs à un modèle de loi sur les régimes de retraite;
 - ♦ introduction de nouveaux formulaires de demande harmonisés, en septembre 2005, pour les agents d'assurance-vie, les agents



d'assurance-accidents et d'assurance-maladie ainsi que les agents et les courtiers d'assurance dommages;

- ♦ en attente de la constitution sous le régime fédéral de toutes les sociétés ontariennes de prêts et de fiducie, le 1^{er} juillet 2005, toutes les sociétés constituées sous le régime provincial avaient quitté l'Ontario ou s'étaient déjà constituées en vertu de la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* (Canada); la CSFO continue à collaborer avec le MFO à la révision des modifications à la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie* avant sa promulgation afin de s'assurer qu'elles n'entraînent pas de conséquences sur les dispositions qui touchent les comportements sur le marché ou qu'elles ne les compromettent pas;
- ♦ participation à la publication, le 28 mai 2004, du document du Forum conjoint intitulé *Lignes directrices pour les régimes de capitalisation*;
- ♦ collaboration avec d'autres territoires de compétence membres de l'ACOR à la publication, en octobre 2004, de nouvelles directives nationales en matière de gouvernance des régimes de retraite;
- ♦ publication, le 28 janvier 2005 du document du Forum conjoint intitulé *Principes et pratiques relatifs à la vente de produits et services dans le secteur financier*;
- ♦ élaboration, en mai 2005, de nouveaux états harmonisés relatifs à l'assurance-vie, appelés Vie-1 et Vie-2, afin de remplacer les états BSIF 54 et BSIF 55 et ceux relatifs au contrôle de la qualité avant la fin de l'exercice 2005;
- ♦ proposition de la mise sur pied d'un nouveau secrétariat interprovincial, l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), constituée le 28 juin 2005, afin de fournir un modèle de gouvernance modifié pour superviser le Programme statistique d'assurance-automobile dans le meilleur intérêt des consommateurs et indépendamment du secteur de l'assurance-automobile.

▪ **Centraliser le traitement des revenus**

- o Un rapport d'étude de faisabilité a permis de déterminer un certain nombre de possibilités concernant la consolidation du traitement des revenus d'autres ministères au MOF. L'étude recommande une démarche progressive en ce qui a trait aux réalisations attendues à partir de 2006-2007.
- o La centralisation du traitement des revenus permettra d'améliorer les fonctions de gestion de la dette et des placements de l'OOF afin de limiter les intérêts sur emprunts et de tirer parti de l'utilisation normalisée de technologies bancaires de pointe dans toute la FPO.
- o Le projet de solutions à long terme pour remplacer la technologie essentielle est actuellement à l'étape de la demande de propositions. L'utilisation accrue du traitement électronique des revenus pourrait réduire la fréquence des chèques retournés et les coûts de créances irrécouvrables et contribuer à une meilleure gestion globale des comptes débiteurs. En adoptant des pratiques exemplaires de gestion des risques, le MFO a défini des stratégies



d'alimentation de secours et de sites de remplacement afin de pallier une interruption potentielle du traitement des revenus et des activités bancaires.

▪ **Infrastructure de centre d'appel intégrée et modèle opérationnel**

- o Un modèle opérationnel a été élaboré dans une perspective de vision à long terme; les options technologiques ont été examinées et l'infrastructure a été mise à niveau; les trois étapes restantes de cette stratégie seront intégrées au plan stratégie INNOVATION.

Environnement commercial concurrentiel :

Assurer un environnement commercial concurrentiel qui attirera des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne.

▪ **Augmenter l'efficacité et l'efficacité du modèle d'impôt foncier et d'évaluation foncière**

- o La Division des relations provinciales-municipales en matière de finances assumera la responsabilité opérationnelle du Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier (SLAIF) de l'Ontario, qui relève du MAML, en mars 2006. Le SLAIF est utilisé par la grande majorité des municipalités qui s'en remettent au système pour mettre en œuvre leurs politiques en matière d'impôt foncier et d'évaluation foncière. Un contrat de quatre ans, qui est entré en vigueur au début de l'exercice 2005-2006, a été négocié avec le fournisseur.

▪ **Politique provinciale-municipale en matière de finances**

- o Introduction des Obligations de développement du Nord en avril 2005 pour offrir des prêts aux entreprises nouvelles et en croissance du Nord.
- o Le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), le plus important programme de paiements de transfert de la province, qui touche 87 % des municipalités de l'Ontario, a été mis sur pied pour remplacer le Fonds de réinvestissement communautaire (FRC) en tant que modèle de financement municipal-provincial plus juste.
- o La Division des relations provinciales-municipales en matière de finances a mené la contribution du MFO aux négociations entre l'Ontario et la Ville de Toronto relativement à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, en fournissant ainsi des suggestions concernant les outils de production de revenu potentiels et l'augmentation des pouvoirs en matière d'administration financière.
- o Collaboration avec les parties intéressées pour élaborer une nouvelle méthode d'évaluation des forêts aménagées. Participation au « Comité d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées » composé d'intervenants de l'extérieur.



- **Politique de réglementation des services financiers**
 - o Collaboration avec la Société ontarienne d'assurance-dépôts et la Commission des services financiers de l'Ontario, ainsi qu'avec les représentants du secteur des caisses populaires et des credit unions, à l'élaboration de propositions de modification de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* avant le 31 mars 2006.
 - o Élaboration et publication d'une ébauche de règlement décrivant comment le coût d'emprunt lié aux prêts aux consommateurs consentis par les caisses populaires et les credit unions, les compagnies d'assurance et les courtiers en hypothèques doit être calculé et divulgué au consommateur – de nouvelles règles sont prévues en 2006.
 - o Examen de la *Loi sur les courtiers en hypothèques* tel qu'il avait été promis dans le budget de 2004. La première lecture de la nouvelle loi, qui augmentera la protection des consommateurs, est prévue pour l'automne 2005.
- **Politique en matière de valeurs mobilières**
 - o Soutien à la participation du ministre à la toute première rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières.
 - o Application des recommandations du Comité permanent des finances et des affaires économiques.
 - o Conseils au ministre sur l'introduction de 15 nouvelles règles.
 - o Parachèvement des consultations sur la version préliminaire de la loi sur les transferts de valeurs mobilières déposée en décembre 2005.
- **Politique en matière d'assurance automobile**
 - o Dépôt de modifications au *Code de la route*, à la *Loi sur les assurances* et à la *Loi sur l'assurance automobile obligatoire* afin de limiter la responsabilité des entreprises de location de véhicules.
 - o Poursuite de la réforme du système d'assurance automobile en éliminant les centres d'évaluation désignés (CED) le 1^{er} mars 2006 et mise en place d'un système de remplacement qui continuera de permettre aux demandeurs de consulter leurs propres professionnels de la santé afin de déterminer leur droit aux prestations.
- **Politique en matière fiscale et financière**
 - o Économies de l'ordre de 407 millions de dollars au titre de l'examen des programmes, par rapport à l'objectif de 750 millions de dollars fixé pour 2007-2008, tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2004.
 - o Selon les comptes publics et le document d'information sur le budget des dépenses imprimé 2004-2005, le gouvernement n'a pas engagé plus de dépenses que ce à quoi il est autorisé, mais a plutôt dépensé beaucoup moins.



- o La *Loi de 1991 sur le Conseil du Trésor* a été modifiée pour permettre au Conseil de rendre des ordonnances après la fin de l'exercice, jusqu'à ce que les livres comptables de l'exercice soient fermés. Le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement peuvent réattribuer les sommes approuvées par l'Assemblée législative, à condition qu'une compensation soit possible afin que le gouvernement n'engage pas plus de dépenses que ce à quoi il est autorisé.
 - o Les fonds sous-utilisés et les économies ont été notés dans le Fonds de prévoyance. Préparation et coordination des procès-verbaux relatifs aux réinvestissements de fin d'exercice d'un montant total de 622 millions de dollars dans les fonds de compensation de 12 ministères provenant du Fonds de prévoyance du Conseil de gestion, du Fonds de prévoyance pour les immobilisations et du Fonds pour le changement.
 - o Publication annuelle des ordonnances du Conseil du Trésor dans la Gazette de l'Ontario (p. ex., 96 ordonnances du Conseil du Trésor publiées en 2004-2005).
 - o Tirant parti du travail effectué en 2004-2005, les directives de la planification axée sur les résultats, les exigences et les méthodes de production de rapports ainsi que le nombre de retenues et de rapports ont été rationalisés davantage et intégrés pour le cycle de 2006-2007.
 - o Publication d'un guide sur les mesures de performance et d'un système en ligne de mesure du rendement et des progrès qui a remporté un prix de la Foire de la qualité dans le secteur public.
- **Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces**
- o Soutien au ministre des Finances dans son rôle de président des rencontres des ministres des Finances provinciaux et territoriaux et pendant les rencontres entre les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux.
 - o Soutien au premier ministre et au ministre des Finances dans leurs négociations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires sur le déséquilibre fiscal, l'écart fiscal de 23 milliards de dollars, l'entente Canada-Ontario de mai 2005, l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail, l'Entente Canada-Ontario de partenariat sur le marché du travail, l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et l'amélioration du soutien financier à l'éducation post-secondaire.
- **Élaboration d'un cadre de politiques économiques**
- o Élaboration et publication du document *Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*.
 - o Soutien en matière d'analyse et de politique au ministre des Finances, au bureau du premier ministre, au Bureau du Conseil des ministres et à d'autres ministères concernant un large éventail de questions économiques (p. ex., Vers des résultats supérieurs, le plus important investissement en 40 ans; les ententes sur l'immigration et le développement du marché du travail; les



répercussions économiques des nouvelles propositions soumises au Conseil des ministres; les fonds de placement des travailleurs de l'Ontario; le financement par surcroît d'impôts; le Plan pour la prospérité du Nord du MDNM; la stratégie de l'Ontario sur l'éthanol; le MRI et le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation).

▪ **Politique fiscale provinciale**

- o Dépôt du budget de 2005 le 11 mai 2005. Mesures prévues dans le budget de 2005 mises en œuvre au moyen de modifications apportées à de nombreuses lois (projets de loi 197 et 18).
- o Collaboration avec les ministères responsables à l'élaboration d'options visant à augmenter les incitations à travailler et d'autres réformes au système d'aide sociale.
- o Dépôt et adoption d'améliorations aux crédits d'impôt pour la production télévisuelle et à d'autres crédits d'impôts pour les médias.
- o Publication en novembre 2005 du premier rapport annuel des charges fiscales dans le document *Perspectives économiques et revue financière 2005 de l'Ontario*.
- o Élaboration d'une analyse des incidences fiscales, y compris des commentaires concernant les répercussions des changements démographiques et de la nouvelle économie sur la taxe de vente au détail, dans le cadre de *Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*.
- o Dans le cadre de la *Loi de 1997 sur la cité de Toronto* – participation aux rencontres du groupe de travail commun Ontario-Toronto; collaboration avec la Division des relations provinciales-municipales en matière de finances et le MAML afin d'offrir des services d'analyse et des conseils relativement aux options d'imposition.
- o Examen du Programme des fonds de placement des travailleurs de l'Ontario et début de son élimination progressive.

▪ **Politique relative aux régimes de retraite et à la sécurité du revenu**

- o Élaboration de modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* et au Règlement 909 pour mettre en œuvre les modifications annoncées dans la *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne les unions conjugales*.
- o Élaboration d'une proposition crédible relative au régime de retraite dans le cadre de l'entente sur le plan de restructuration de Stelco signée le 19 septembre 2005 par la province et Stelco.
- o Collaboration avec le ministère du Travail pour donner des conseils et rédiger la version préliminaire du projet de loi 211, *Loi de 2005 modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire*.
- o Publication d'un document de consultation du ministère des Finances intitulé *Le financement conjoint de régimes de prestations de retraite* et dépôt de modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* et aux règlements connexes.



- o Collaboration avec le MAML pour donner des conseils sur la version préliminaire du projet de loi 206, *Loi de 2005 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*.
- o Parachèvement du décret permettant le transfert d'obligations de l'Ontario non transférables détenues par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) à une filiale en propriété exclusive du RREO.

Jouer un rôle direct et crucial d'intérêt public

- **Financement, gestion de la dette et de l'encaisse, conseils sur les principales questions de financement (OOF et SFIEO)**
 - o Parachèvement du programme d'emprunts publics à long terme de 23,8 milliards de dollars. Les réalisations comprennent la mise sur pied d'un programme d'émission d'obligations en dollars australiens, la première émission en rands sud-africains et la première émission d'obligations à rendement réel par la province et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). L'obligation à rendement réel, qui a été émise au nom de la SFIEO afin de remplacer un passif existant, générera des économies annuelles de 9 millions de dollars.
 - o Conseils au Réseau GO et, à la suite de la ratification d'un contrat de change avec ce dernier, réalisation d'économies de 11,5 millions de dollars après avoir transigé sur le marché des changes plutôt que d'avoir payé le fabricant des nouvelles locomotives en dollars canadiens.
 - o Financement de 1,8 milliard de dollars pendant la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario de 2005.
 - o Annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004, le projet pilote des Obligations de développement du Nord de l'Ontario vise les entreprises en démarrage et en croissance dans les collectivités du Nord. Des obligations de développement ont été émises en avril 2005 pour une durée de cinq ans. Le produit servira à financer les prêts aux entreprises en démarrage et en croissance dans les collectivités du Nord.
 - o Coordination du processus de notation de crédit postbudgétaire de 2006 en collaboration avec les agences de notation de crédit (DBRS, Moody's et Standard and Poors). Les trois agences ont reconfirmé la cote double A de l'Ontario avec des tendances stables.
 - o Conseils et soutien à l'égard de l'examen des actifs du gouvernement, y compris une étude des options relatives à Teranet et à l'Agence ontarienne des eaux.
 - o Conseils au ministère des Richesses naturelles concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de garanties de prêts pour le secteur forestier de 350 millions de dollars.
 - o Facilitation, pour les conseils scolaires de l'Ontario, d'un arrangement global relatif à un financement à court terme de 1 milliard de dollars pour la première étape de l'initiative « Lieux propices à l'apprentissage ».



- o Supervision et analyse des plans d'affaires, des prévisions et des mises à jour financières d'Ontario Power Generation et de Hydro One et de leurs incidences sur la situation budgétaire de la province.
 - o Services d'analyse et de modélisation offerts à la SFIEO dans le cadre de la gestion et de la production d'un rapport sur la SFIEO et le remboursement de ses éléments de passif non capitalisé.
 - o Analyse des politiques et conseils au ministère des Finances et au gouvernement concernant le financement de l'OPG par la SFIEO relatif à la construction d'un tunnel à Niagara et à la conversion de la centrale de Thunder Bay, évalués respectivement à 1 milliard et à 95 millions de dollars.
 - o En s'inspirant de la directive du ministère sur la gestion de la trésorerie formulée en 2004-2005, le personnel a travaillé à la mise en œuvre de pratiques de gestion de la trésorerie saines et cohérentes dans l'ensemble de la FPO.
 - o Une soumission concurrentielle en matière de services bancaires a été obtenue auprès de la Banque Royale pour le Bureau des obligations familiales (BOF) du ministère des Services sociaux et communautaires. Cette soumission a permis au BOF d'avoir accès à de nombreuses nouvelles possibilités en matière de prestation de services électroniques technologiquement avancés et efficaces.
- **Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic**
- o Mise sur pied du Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic pour accélérer l'adoption des pratiques gagnantes de la Gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement dans tout le secteur public élargi de l'Ontario.
 - o Formation du groupe consultatif d'AchatsOntario, constitué de sommités et de praticiens experts en gestion de la chaîne d'approvisionnement, afin de fournir des conseils spécialisés sur l'orientation stratégique de la transformation de la chaîne d'approvisionnement.
 - o Élaboration du document *Gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement (GICA)* avec l'aide de praticiens experts du secteur parapublic. Ce document a permis de déterminer 45 pratiques gagnantes pouvant servir de référence au secteur parapublic.;
 - o Mobilisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la santé par la présentation de l'initiative AchatsOntario lors de conférences comme le 2005 Supply Chain Summit et la 2005 Ontario Healthcare Association Conference.
 - o Recommandation de l'approbation des accords sur les paiements de transfert relativement à neuf projets d'analyse et de mise en œuvre dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent plus de 30 % des institutions de ces secteurs.



- **Accroissement de l'efficacité financière de l'administration du financement des municipalités**
 - o Introduction, en mars 2005, du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) comme modèle de financement des municipalités plus équitable, compréhensible et transparent, en remplacement du Fonds de réinvestissement communautaire, au titre du plus important paiement de transfert de la province desservant 87 % des municipalités de l'Ontario.
 - o Parachèvement, en octobre 2005, de la première mise à jour du rapprochement au titre du FPMO de 2005 afin de faire ressortir des données plus à jour sur les coûts, ce qui constitue une amélioration importante par rapport au décalage de deux ans qui a caractérisé les rapprochements au titre du FRC.
- **Administration ministérielle**
 - o Présentation au MSG d'un plan de continuité des activités (PCC) exigé par l'initiative de gestion des situations d'urgence de la FPO et mise en nomination pour un Prix améthyste puisqu'il a été le seul ministère à le faire avant la date limite du 31 décembre 2004.
 - o Examen des activités de la Direction des ressources humaines afin de satisfaire aux besoins de prestation de services à la clientèle, de s'adapter aux moteurs stratégiques et de placer la Division en position de répondre aux changements découlant du Projet de renouvellement des services relatifs aux ressources humaines de la FPO du Centre de développement du leadership et de gestion des ressources humaines, ce qui a entraîné la création de cinq centres d'excellence et la mise sur pied d'équipes de relations avec la clientèle axées sur celle-ci.
 - o Examen des activités du Secrétariat du budget et de la Direction de la planification ministérielle et des services financiers; de nouveaux modèles organisationnels doivent être mis en place en 2005-2006.
- **Prévisions et analyses en matière d'économie, de revenus et de démographie**
 - o Publication des projections démographiques sur 30 ans en février 2005.
 - o Publication trimestrielle des Comptes économiques de l'Ontario en respectant les échéances fixées par la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*.
 - o Publication, le 1^{er} novembre 2005, du premier rapport sur 221 dépenses fiscales dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2005*, conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*.
 - o Publication, le 1^{er} novembre 2005, des comptes économiques de l'Ontario pour le deuxième trimestre de 2005.
 - o Production de projections démographiques des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) à la demande du MSSLD.



▪ **Services d'information et de technologie de l'information**

- o Le Système automatisé de communication de renseignements techniques sur les taux et les classifications (SACRTTC), qui permet aux compagnies d'assurances d'entrer rapidement, en ligne, leurs demandes de rajustement relatives à l'assurance automobile plutôt que d'avoir recours à l'ancien processus manuel qui demandait beaucoup de travail, a reçu un prix d'argent à la Foire de la qualité dans le secteur public.
- o Le Projet de centralisation des serveurs du groupement ITI pour les organismes centraux, qui a reçu un prix d'excellence à Showcase Ontario 2005, a regroupé les serveurs au moyen de la technologie de virtualisation, diminuant ainsi le nombre de serveurs à 149 (par rapport à 319 en 2002), les besoins en électricité de 37 % et le temps nécessaire à la mise en place d'un nouveau serveur à deux heures, contre une période de quatre à six semaines auparavant.
- o Le Projet de déploiement de Windows XP et de mise à niveau des ordinateurs a permis de mettre à jour avec succès tous les ordinateurs personnels du MFO en y installant le système d'exploitation Windows XP, augmentant ainsi la fiabilité du bureau et permettant d'optimiser le plus récent matériel informatique.

▪ **Vérification interne Ontario**

- o Amélioration de la gouvernance d'entreprise dans toute la FPO, y compris :
 - ♦ une déontologie et des valeurs fortes dans toute la FPO;
 - ♦ des renseignements efficaces pour la prise de décisions en matière de gestion;
 - ♦ un haut niveau de conformité à la loi et aux politiques gouvernementales.
- o Augmentation du taux de satisfaction de la clientèle dans les ministères à 95 %, y compris 43 % de personnes très satisfaites (jusqu'à 83 % dans certaines équipes de services de vérification) – un indice direct d'une prestation de services de qualité aux clients.
- o Renforcement continu de l'efficience et de l'efficacité des contrôles des activités, des programmes et des processus des ministères, des organismes et du gouvernement.
- o Atteinte d'un taux d'efficacité divisionnel de 79 % du temps facturable consacré aux projets le 29 février 2005.
- o Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence, de la confidentialité et d'autres pratiques de gestion, ainsi qu'une forte gérance des finances et de l'actif.
- o Réalisation d'une sensibilisation élevée à la gestion des risques dans toute la FPO.



- o Le Centre d'excellence en vérification (CEV) a offert sept cours pendant l'année, abordant divers sujets techniques liés à la vérification. Dans la plupart des cas, les cours étaient également offerts à des participants ne faisant pas partie de la FPO, à peu de frais. Ainsi, le coût moyen de la formation par membre du personnel s'est élevé à seulement 180 \$, bien que la qualité et l'accessibilité aient augmenté. Le CEV a reçu un prix Stella pour cette initiative en 2005-2006.



Mesures de rendement 2005-2006

Priorité – Une société forte, une économie forte

Résultat – Des services publics modernes et efficaces

- Réaliser des économies de l'ordre de 750 millions de dollars en 2007-2008 par suite de l'examen des programmes. Comme le prévoit le budget de 2005, le gouvernement a déterminé les mesures qui permettront d'économiser 407 millions de dollars sur les 750 millions prévus en 2007-2008.*

Résultat – Assurer un environnement commercial concurrentiel qui attirera des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne

- Atteindre un budget équilibré au plus tard en 2008-2009
 - o Un déficit de 1,6 milliard de dollars en 2004-2005 et un surplus de 0,3 milliard de dollars en 2005-2006 ont été confirmés.
- Maintien d'un rapport dette-PIB prudent
 - o Le rapport dette-PIB a diminué, passant de 24,3 % en 2003-2004 à 20,3 % en 2005-2006.*
- Maintien du taux d'emploi de l'Ontario
 - o En 2003, le ratio emploi-population de l'Ontario était de 63,8 %. Pendant les dix dernières années, ce ratio a été de 2,3 % au-dessus de la moyenne du reste du Canada. L'objectif proposé relativement à cette mesure d'ici 2009-2010 est de garder un taux d'emploi de 2 % supérieur à celui du reste du Canada. En 2004, le taux d'emploi de 63,8 % pour l'Ontario était de 2,9 % de plus que le rapport du reste du Canada. Cet indicateur important de la performance économique sera affecté par des facteurs mondiaux dépassant l'influence du gouvernement. *
- Augmentation du nombre d'apprentis qualifiés
 - o Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage, annoncé dans le budget de 2004, constitue une forme stable de financement pour encourager les employeurs à embaucher et à former des apprentis dans certains métiers spécialisés. Le crédit a été adopté et est maintenant disponible aux employeurs. La valeur prévue à l'échéance est de 95 millions de dollars. Toutefois, les déclarations d'impôts des sociétés doivent être déposées six mois après la fin de l'exercice. Ainsi, les renseignements ne commencent à être accessibles aux fins d'analyse que depuis peu.

* Indique une mesure interministérielle



Tableau 1 : Dépenses du ministère

	Dépenses réelles du ministère 2005-2006 (en millions de dollars)
Fonctionnement*	1 297
immobilisations,	0
Effectif (au 31 mars 2006)	2 065,8

* Inclut le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario; exclut l'intérêt sur la dette, le Fonds de prévoyance pour le fonctionnement et les achats d'énergie électrique. Voir la page 166 du *Budget de l'Ontario 2007*.



Rapport annuel 2006-2007

Le ministère a réalisé des progrès considérables sur le plan de la mise en œuvre d'un programme stratégique à volets multiples tout en s'adaptant aux changements importants intervenus au sein du comité de la haute direction.

Une société forte, une économie forte

Des services publics modernes et efficaces

- **Produire des rapports sur les résultats budgétaires et financiers**
 - o Amélioration des échéances de publication de l'information financière de la province par le dépôt du budget de 2007 avant le début de l'exercice 2007-2008.
 - o Dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière 2006* et des rapports trimestriels plus tôt que ce qu'exige la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*.
 - o Consolidation réussie de l'information financière de 284 organismes du secteur parapublic (104 conseils et administrations scolaires, 24 collèges and 156 hôpitaux) dans le budget de 2006-2007 et les Comptes publics 2005-2006.
 - o Publication du premier rapport SysTrust sur la disponibilité, la sécurité et l'intégrité du traitement des systèmes financiers de la province (SIGIF, RIRH et SYSPAI).
 - o Dépôt du rapport annuel et des comptes publics 34 jours avant la fin du délai de 180 jours prévu par la loi.
- **Assurer les contrôles financiers**
 - o Dépôt d'un cinquième budget équilibré de suite, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008.
 - o Le budget de 2007 indique que la province prévoit un surplus de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007 et, si la réserve n'est pas utilisée, des surplus de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,3 milliard en 2008-2009 et de 1,6 milliard en 2009-2010.
 - o Poursuite de l'étroite collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse et aux nouveaux professionnels, les directeurs des finances et les contrôleurs du ministère pour établir les connaissances, les compétences et les exigences comportementales minimales pour les postes financiers de la FPO.
 - o Élaboration d'un programme d'orientation pour les nouveaux employés des services financiers de la FPO.
- **Éliminer/rationaliser les chevauchements de compétence en matière de réglementation des services financiers**
 - o La Commission des services financiers de l'Ontario, à titre de membre important du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché



- financier, de l'Association canadienne des organismes de contrôle de régimes de retraite (ACOR), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et de l'Agence statistique d'assurance générale, a joué un rôle essentiel dans les domaines suivants :
- o collaboration avec le Groupe de travail des intervenants de l'ACOR sur les normes communes en matière de régimes de retraite afin de finaliser les principes relatifs aux normes communes à l'administration des régimes et un règlement type dans le cadre d'un projet de modèle de loi sur les régimes de retraite dont l'objectif est de contribuer à l'harmonisation de la législation en matière de retraite à l'échelle du Canada;
 - o mise sur pied d'un cadre de divulgation au point de vente pour les fonds communs de placement et les fonds distincts afin de s'assurer que les consommateurs partout au Canada ont accès aux renseignements et à l'aide dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière d'investissement;
 - o collaboration à la rédaction d'une entente multilatérale relative à la réglementation des régimes de retraite relevant de plusieurs provinces et territoires afin d'accroître l'efficience et l'efficacité générales de la réglementation;
 - o élaboration d'un nouveau cadre pour le Réseau de conciliation du secteur financier afin d'améliorer la protection des consommateurs et d'augmenter la confiance des organismes de réglementation envers le système;
 - o travaux du Comité des règles de placement du Forum conjoint mis sur pied afin de collaborer avec les parties intéressées dans le but de déterminer les différences en matière de règles d'investissement pour les caisses de retraite, les fonds communs de placement et les contrats individuels à capital variable, les problèmes résultant de ces écarts et les possibilités d'y remédier;
 - o travaux visant à étendre un système de dépôt des plaintes en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui fournit un guichet unique aux entreprises voulant présenter par voie électronique des renseignements relatifs aux plaintes à l'AMF et à la CSFO, ainsi qu'aux organismes de réglementation d'autres territoires de compétence;
 - o élaboration de formulaires communs de demande de permis d'intermédiaire d'assurance, approuvés par le CCRRA et mis en œuvre en juillet 2006, afin de simplifier la délivrance de permis d'agent et de courtier et de faciliter l'octroi de permis d'un territoire de compétence à l'autre;
 - o approbation du travail du Comité de révision des pratiques de l'industrie (CRPI), mis sur pied conjointement par le CCRRA et le CISRO, sur les relations entre les assureurs et leurs intermédiaires des ventes;
 - o élaboration par le groupe de travail sur les privilèges d'une ébauche de modèle de privilèges et de programme de protection des dénonciateurs, qui sera déposée aux fins d'approbation au cours de la prochaine réunion du CCRRA;
 - o désignation de l'ASAG comme agent statistique auprès des organismes de réglementation participants dès le 1^{er} avril 2006 et activités en cours;



- o approbation des modifications réglementaires requises pour la mise en œuvre de catégories d'assurance harmonisées et des définitions applicables en Ontario. La mise en œuvre devrait se faire durant l'exercice 2007-2008.
- **Le Projet de traitement centralisé des revenus (PTCR)** comporte deux sous-projets, comme l'a recommandé une étude de faisabilité : traitement centralisé des dépôts aux comptes débiteurs et traitement centralisé des paiements de transfert du gouvernement du Canada. Le projet de traitement centralisé des dépôts aux comptes débiteurs, en partenariat avec les Services communs de l'Ontario, qui sera mis en œuvre en février 2007, mettra sur pied l'infrastructure requise dans l'ensemble de la FPO. Le projet de traitement centralisé des paiements de transfert du gouvernement du Canada centralisera tous les paiements de transfert fédéraux avant la fin de mars 2007 et déploiera des efforts pour convertir tous les paiements en un format électronique normalisé en 2007-2008. Les deux sous-projets sont actuellement à l'étape d'établissement du modèle opérationnel.
- **Le Projet de solutions à long terme** a débouché sur la signature récente d'une entente intervenue entre le ministère des Finances et le fournisseur choisi en vertu du processus d'approvisionnement concurrentiel et entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006. Ce projet, qui respecte l'échéancier et le budget, est maintenant à l'étape de la mise en œuvre. L'équipe de projet réunissant le MFO et le fournisseur élabore des plans de travail détaillés et a entrepris la mise en place de la solution de base dans les environnements à la fois de production et d'essai/continuité des activités, qui doit être achevée avant le 31 mars 2007. L'environnement de continuité des activités est situé à un autre endroit afin de limiter le risque d'interruption du traitement des revenus au site production.

Environnement commercial concurrentiel

- **Augmenter l'efficacité et l'efficacité du modèle d'impôt foncier et d'évaluation foncière**
La Division des relations provinciales-municipales en matière de finances a assumé la responsabilité opérationnelle du Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier (SLAIF) de l'Ontario, qui relève du MAML, en mars 2006. Le SLAIF est utilisé par la grande majorité des municipalités qui s'en remettent au système pour mettre en œuvre leurs politiques en matière d'impôt foncier et d'évaluation foncière. Un contrat de quatre ans, qui est entré en vigueur au début de l'exercice 2005-2006, a été négocié avec le fournisseur Reamined. Le ministère a travaillé avec Reamined afin de s'assurer que les outils fiscaux sont conformes aux lois et à la réglementation provinciales.



▪ **Politique provinciale-municipale en matière de finances**

- o Adoption de mesures législatives afin de réformer la *Loi sur l'impôt foncier* (automne 2006) en vue de réévaluer le territoire non constitué en municipalité au cours de l'été 2007.
- o Adoption de la *Loi de 2006 sur le financement par surcroît d'impôts*, qui fait partie du projet de loi portant sur le budget de l'automne 2006, afin d'appuyer financièrement le métro Toronto-York et la restauration du secteur West Donlands.
- o Collaboration avec les parties intéressées pour élaborer une nouvelle méthode d'évaluation des forêts aménagées. Participation au « Comité d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées » composé d'intervenants de l'extérieur.
- o Coordination des commentaires visant à contribuer aux discussions entre l'Ontario et la ville de Toronto relativement à la nouvelle *Loi sur la cité de Toronto*, fournissant ainsi des suggestions concernant les outils de production de revenu potentiels et l'augmentation des pouvoirs en matière d'administration financière.

▪ **Politique de réglementation des services financiers**

- o Dans le projet de loi portant sur le budget de l'automne 2006, le gouvernement a modifié la *Loi sur les assurances* et a procédé à des modifications connexes à la *Loi sur les personnes morales* afin d'introduire des règles de prudence en matière de portefeuilles de placement et des exigences relatives à la gouvernance d'entreprise pour tous les assureurs de l'Ontario. Le gouvernement propose de mettre en œuvre les nouvelles règles de gestion prudente de portefeuille en 2007-2008.
- o Le gouvernement a déposé les modifications à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* le 22 mars 2007 dans le cadre du projet de loi 187. Cette mesure respecte l'engagement pris dans le budget de 2004 et fait suite à une large consultation menée auprès du secteur, y compris la publication d'un document de consultation en novembre 2005, des séances d'information à l'échelle de la province et la publication d'un projet de loi aux fins de consultation en août 2006. Les règlements modifiés sur les prêts et le capital sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2007.
- o Le projet de loi 65, sur les maisons de courtage, les prêteurs et les administrateurs hypothécaires, a reçu la sanction royale le 20 décembre 2006. Lorsqu'elle sera promulguée, cette loi remplacera la *Loi sur les courtiers en hypothèques*, qui est désuète. Cette mesure respecte l'engagement pris dans le budget de 2004 et est le résultat de larges consultations menées auprès de l'industrie et d'autres parties intéressées dont les commentaires détaillés sur le projet de loi et les ébauches de règlement, qui étaient les bienvenus, ont été étudiés attentivement.



▪ **Politique en matière d'assurance automobile**

- o Formation d'un comité consultatif d'intervenants sur un projet de cadre de traitement préapprouvé afin de superviser l'élaboration de lignes directrices concernant le traitement des blessures courantes subies dans un accident automobile, qui tiennent compte de la documentation scientifique et des pratiques exemplaires, afin de favoriser une meilleure utilisation des ressources de santé, d'accélérer l'accès aux services de réadaptation et d'augmenter la certitude à l'égard des coûts pour les assureurs.
- o Une modification a été apportée au Règlement 401 (*Loi sur les assurances*) afin d'augmenter la cotisation annuelle que les compagnies d'assurance automobile paient pour compenser les dépenses au titre de l'Assurance-santé de l'Ontario liées au traitement des victimes d'accidents d'automobile.
- o Les modifications au règlement ont été approuvées en novembre 2006 afin de permettre la création et la mise en œuvre du Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile, qui consiste en un système électronique de traitement de certains formulaires de demande d'indemnisation par suite d'un accident d'automobile, et la création d'une base de données anonyme contenant des renseignements sur les demandes de règlement pour soins de santé. La mise en œuvre par étape du système a débuté le 2 avril 2007. Le 1^{er} février 2008, le système sera entièrement fonctionnel et son utilisation sera obligatoire pour le traitement de toutes les demandes de règlement relatives aux accidents d'automobile en Ontario.
- o Une modification à la réglementation a été adoptée afin de soustraire des dispositions de l'Annexe sur les indemnités d'accident légales à l'application de la *Loi de 2005 modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire* afin que les rajustements aux prestations de remplacement de revenu et pour personnes sans revenu accordées aux demandeurs âgés de 65 ans ou plus continuent de s'appliquer.

▪ **Politique en matière de valeurs mobilières**

- o Appui au ministre relativement à la poursuite des discussions portant sur un organisme de réglementation unique.
- o Soutien en matière de politique et de conseils stratégiques afin de progresser vers la mise sur pied d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières commun au Canada, y compris le soutien au ministre dans ses discussions avec ses homologues des autres territoires de compétence et poursuite de l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada.
- o Conseils au ministre sur les projets de règles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (sept projets de règles de la CVMO ont été approuvés par le ministre en 2006-2007), y compris de nouvelles règles permettant d'assurer un traitement plus rapide des opérations sur valeurs mobilières afin de soutenir des marchés financiers plus efficaces et de réduire les risques pour le système financier, de nouvelles règles permettant d'exiger une



meilleure gouvernance des fonds d'investissement et la mise à jour des règles existantes afin d'améliorer la publication de l'information financière par les sociétés ouvertes.

- o Soutien et conseils relativement aux examens réglementaires des lois régissant les valeurs mobilières, comme le premier examen de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* qui a été déposé en mars 2007.
- o Soutien et conseils relativement aux modifications des lois régissant les valeurs mobilières en vue d'harmoniser les démarches à l'échelle des provinces et des territoires, y compris les réformes de la *Loi sur les valeurs mobilières* en ce qui concerne les délits d'initiés et les opérations internes et la réglementation des offres d'achat visant la mainmise, des offres publiques de rachat et des regroupements d'entreprises, les exigences de divulgation dans les prospectus et autres modifications techniques.
- o Élaboration et dépôt de la *Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes (Ontario)* dans le cadre du projet de loi portant sur le budget de l'automne (projet de loi 151) en vue d'accroître l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes de l'Ontario en accordant l'immunité, les pouvoirs et la protection nécessaires au Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC).
- o Dépôt de modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* dans le cadre du projet de loi portant sur le budget de l'automne 2006 en vue d'harmoniser la loi de l'Ontario régissant les valeurs mobilières avec celles des autres territoires de compétence du Canada.

▪ **Politique en matière fiscale et financière**

- o Facilitation du processus décisionnel et du suivi qui a permis d'économiser 407 millions de dollars au titre de l'examen des programmes, par rapport à l'objectif de 750 millions de dollars fixé pour 2007-2008.
- o Dépassement de l'objectif d'économies au titre de l'examen des programmes mentionné dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2006* et le *budget de 2007* et réalisation d'économies à cet égard de 806 millions de dollars.
- o Mise à jour du plan financier présenté dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2006* et mises à jour trimestrielles des finances de la province, comme l'exigent la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* et le budget de 2007.
- o Dépôt d'un cinquième budget équilibré de suite, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008. Le budget de 2007 indique que la province prévoit afficher un surplus de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007 et, si la réserve n'est pas utilisée, des surplus de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,3 milliard en 2008-2009 et de 1,6 milliard en 2009-2010.*
- o Mise en œuvre et soutien du rééquilibrage des responsabilités entre le Bureau du Conseil du Trésor, d'autres organismes centraux et les ministères responsables. Cela a été fait par les moyens suivants :



- ♦ examen des approbations du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement afin de changer les pratiques et introduction des délégations permettant au Conseil de se concentrer sur la stratégie et les éléments à haut risque;
- ♦ conseils en matière de stratégie et d'analyse financière afin de soutenir et d'aider la haute direction des ministères responsables des portefeuilles à mettre en œuvre les priorités du gouvernement;
- ♦ garantie que les dépenses proposées puissent être gérées à l'intérieur du cadre fiscal de la province.
- o Offre de services de secrétariat dans le cadre des rencontres du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement.
- o Simplification du processus de planification axée sur les résultats et réduction importante des exigences de rapport pluriannuelles relatives à ce processus.
- o Début d'un examen approfondi des systèmes de bases de données en vue d'élaborer et de déployer de nouveaux systèmes intégrés permettant de soutenir les principales activités, telles que la planification axée sur les résultats, le budget et les prévisions.
- o Octroi, par le biais du programme *Renforcement de nos partenariats*, de subventions à neuf projets supplémentaires en 2006-2007, améliorant la gestion de l'information et les capacités modernes de contrôle dans le secteur parapublic. Cela porte le nombre total de projets en cours à 17, touchant ainsi plus de 700 partenaires bénéficiant de paiements de transfert – municipalités, hôpitaux et organismes de services sociaux.
- o Publication de la Gazette de l'Ontario, du budget des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses.
- o Gestion de l'autorisation légale de dépenser du gouvernement pour garantir que les dépenses restent en deçà des montants fournis par l'Assemblée législative.
- o Élaboration et mise en œuvre des limites de dotation en personnel (équivalents temps plein) dans tous les ministères, conjointement avec le Centre de développement du leadership, pour contrôler la taille de la fonction publique de l'Ontario.
- **Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces**
 - o Maintien des liens avec le personnel de l'organisme central et celui des affaires intergouvernementales afin de fournir un soutien efficace aux négociations entre les provinces et entre celles-ci et le gouvernement fédéral.
 - o Soutien et élaboration du contenu des campagnes publiques (annonces publicitaires, sites Web et discours) visant à faire connaître le traitement inégal réservé à l'Ontario en matière de transferts fédéraux.
 - o Représentation efficace des intérêts de l'Ontario dans le cadre de rencontres entre le gouvernement fédéral et les provinces et de rencontres interprovinciales.



- **Élaboration d'un cadre politique en matière d'économie**
 - o Soutien en matière d'analyse et de politique relativement aux éléments suivants :
 - ♦ le rapport des charges fiscales;
 - ♦ l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés avec le gouvernement fédéral;
 - ♦ les mises à jour économiques et fiscales des rapports trimestriels des finances de l'Ontario et des prévisions économiques et fiscales contenues dans le budget de 2007;
 - ♦ les priorités du gouvernement en ce qui a trait au développement économique et aux marchés du travail.
- **Politique fiscale provinciale**
 - o Soutien au projet de loi 174 afin de mettre en place des mesures dans le cadre du protocole d'accord avec le gouvernement fédéral d'octobre 2006 pour harmoniser et rationaliser l'administration des impôts sur les sociétés de l'Ontario. En vertu de ce projet de loi, les sociétés par actions de l'Ontario économiseront chaque année 90 millions de dollars en impôt sur le revenu des sociétés et jusqu'à 100 millions de dollars par année de plus en frais au titre de l'observation fiscale.
 - o Préparation du troisième rapport annuel sur le coût estimatif des dépenses effectuées par le biais du système fiscal.
 - o Adoption de mesures fiscales dans le budget de 2006 par le biais des projets de loi 151 et 81.
 - o Conseils en matière de politique et soutien à la mise en œuvre des mesures fiscales prévues dans le budget de 2007, dont le projet d'élimination de l'impôt sur le capital en 2010 – 18 mois plus tôt que prévu.
 - o Détermination des répercussions sur le système d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario et des revenus connexes de la proposition fédérale relative au partage des revenus de retraite.
 - o Soutien apporté au MAML et au MRO relativement à la mise en œuvre du nouveau programme d'allocations de logement fournies par le MAML et administrées par le MRO.
 - o Soutien en matière de politique et d'analyse quantitative pour l'élaboration d'une évaluation des revenus du programme de services de garde d'enfants Meilleur départ mis en œuvre par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.
 - o Réponse concertée du gouvernement face aux répercussions de la nouvelle prestation universelle fédérale pour la garde d'enfants sur l'admissibilité à l'égard d'un large éventail de programmes et d'avantages fiscaux de la province.



- **Politique relative aux régimes de retraite et à la sécurité du revenu**
 - o Conseils concernant la mise sur pied de la Commission d'experts en régimes de retraite et préparation des modifications nécessaires au prolongement de la validité du règlement sur le partage des surplus pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* jusqu'à décembre 2009.
 - o Conseils sur le transfert des hausses de la prestation nationale pour enfants aux bénéficiaires de l'aide sociale.
 - o Conseils sur l'augmentation de 2 % du montant payable relativement aux besoins essentiels et à l'allocation de logement.
 - o Collaboration avec les partenaires du domaine des rentes de retraite afin de négocier un accord avec la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en vue de déposer l'évaluation actuarielle et l'ébauche de modifications à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* nécessaires à l'application de l'accord.
 - o Soutien à la mise en œuvre de la proposition du gouvernement, mentionnée dans le budget de l'Ontario de 2007, visant à introduire un nouveau fonds de revenu viager plus souple et d'autres modifications aux règles relatives aux comptes immobilisés.
 - o Conseils au ministre relativement aux modifications proposées à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* en vue d'augmenter les prestations d'environ 155 000 travailleurs blessés, de donner à la CSPAAT plus de souplesse pour ajuster les prestations compte tenu des changements de l'état des travailleurs blessés et d'apporter d'autres modifications en matière de prestations et d'administration, qui étaient toutes incluses dans le budget de 2007.
 - o Conseils et soutien relativement à la mise en œuvre du nouveau programme de Prestation ontarienne pour enfants pour les familles à revenu faible et moyen ayant des enfants.

Jouer un rôle direct et crucial d'intérêt public

- **Financement, gestion de la dette et de l'encaisse, conseils sur les principales questions de financement (OOF et SFIEO)**
 - o Parachèvement d'un programme à long terme d'emprunts publics de 18,7 milliards de dollars, dont 24 % a été exécuté sur les marchés internationaux. Les réalisations comprennent la première émission d'obligations en dollars australiens (c.-à-d. que des emprunteurs non australiens ont accès au marché obligataire intérieur australien) et la première émission d'obligations en livres turques par l'OOF.
 - o Gestion des investissements, conjointement avec Ontario Power Generation, du fonds de déclassement des centrales nucléaires et du fonds de gestion des déchets de combustion nucléaire. Dépassement de 960 points de base de la cible de rendement réel de 3,25 % et dépassement de 40 points de base de l'objectif du portefeuille du fonds pour l'année 2006.



- o Financement de 1,4 milliard de dollars pendant la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario de 2005.
- o Les projets de relations avec les investisseurs menés à terme en 2006 comprennent la diffusion d'une Webémission postbudgétaire du ministre s'adressant aux investisseurs, des visites à New York et à Boston et la première initiative ministérielle visant l'Europe depuis 1999, y compris des séjours à London, à Dublin et à Zurich. D'autres événements de relations avec les investisseurs comprennent des rencontres avec les banques centrales de Chine, de Taïwan et de Russie, une conférence téléphonique avec onze investisseurs institutionnels australiens relativement à la première émission d'obligations en dollars australiens de l'Ontario, des conférences téléphoniques ou des rencontres avec Pioneer Investments, Fidelity, Dai-ichi Mutual, l'Industrial Bank of Japan et Bimcor et des présentations du directeur général de l'OOF à l'occasion de conférences.
- o Soutien des efforts de recrutement de firmes de services financiers pour participer à la partie indienne de la mission commerciale et d'investissement du premier ministre qui se déroulera en Inde et au Pakistan en janvier 2007, qui a été organisée par le ministère du Développement économique et du Commerce.
- o Réception d'une mise à jour de la cote à long terme de la province, qui est passée de Aa1 à Aa2, selon Moody's et de la cote à court terme de l'Ontario, qui est passée de R-1 (moyenne) à R-1 (élevée), selon le Dominion Bond Rating Service (DBRS).
- o Coordination du processus de notation de crédit postbudgétaire de 2007 en collaboration avec les agences de notation de crédit (DBRS, Moody's et Standard and Poors).
- o Conseils financiers et élaboration d'une nouvelle démarche en matière d'emprunts à long terme pour les conseils scolaires. Cela comprend le consentement d'un prêt à long terme de 758 millions de dollars pour financer des projets d'immobilisations qui en sont à la première étape de l'initiative « Lieux propices à l'apprentissage » et la mise sur pied d'un programme d'administration des prêts.
- o Parachèvement du processus permettant de convertir Teranet en une fiducie de revenu et arrangement relatif à la cession des intérêts que la province détient toujours dans Teranet.
- o Conseils en matière de politiques financières relativement au secteur de l'électricité et à la gestion de la dette et du passif de l'ancienne société Ontario Hydro par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), y compris les politiques visant à soutenir le remboursement d'environ 0,8 milliard de dollars sur la dette non provisionnée (ou « dette restante du secteur de l'électricité ») de la SFIEO, la faisant passer de 19,3 à 18,5 milliards de dollars.
- o Analyse des politiques et conseils relatifs au financement par la SFIEO des investissements d'Ontario Power Generation (OPG) dans la production d'électricité nouvelle dans le cadre des projets hydroélectriques du Portlands



Energy Centre et du Lac Seul – qui reçoivent 400 et 50 millions de dollars respectivement.

- o Analyse et évaluation de l'autorisation du plan de renvoi de l'OPG par la province en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).
- o Présentation de commentaires à valeur ajoutée relativement aux négociations avec le gouvernement fédéral portant sur le transfert de l'administration de l'impôt sur les sociétés de l'Ontario à l'Agence du revenu du Canada. Rôle important dans l'élaboration d'un accord distinct faisant en sorte que la position de l'Ontario reste intacte en ce qui concerne l'échéancier des flux de trésorerie en vertu du nouvel accord.

▪ **Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic**

- o Participation et engagement continus du Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic en ce qui a trait aux initiatives dans les secteurs clés de la santé et de l'éducation afin de faciliter et d'accélérer la transformation de la chaîne d'approvisionnement et d'autres services administratifs.
- o Collaboration avec les ministères responsables pertinents afin que les projets de transformation d'AchatsOntario soutiennent les priorités du gouvernement et les orientations stratégiques des ministères.
- o Recommandation de l'approbation des accords sur les paiements de transfert relativement à six nouveaux projets d'analyse de la mise en œuvre et à cinq nouveaux projets de mise en œuvre dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Six des projets d'analyse de la mise en œuvre existants sont devenus des projets de mise en œuvre, dont certains projets de transformation régionaux.
- o Approbation en temps opportun des accords de paiements de transfert et de la distribution des fonds.
- o Les projets de chaîne d'approvisionnement électronique dans le secteur des soins de santé ont eu des retombées de 3 millions de dollars en 2006-2007 et entraîneront des économies annuelles de 6,4 millions de dollars, sans compter les avantages qualitatifs.
- o Collaboration avec d'autres divisions du Bureau du Conseil du Trésor afin d'améliorer les liens avec les intervenants du secteur parapublic et de permettre la transformation et le renforcement de la responsabilisation.

▪ **Accroissement de l'efficacité financière de l'administration du financement des municipalités**

- o Par suite de la mise en place du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), en mars 2005, comme modèle de financement des municipalités plus équitable, compréhensible et transparent en remplacement du Fonds de réinvestissement communautaire, la Division des relations provinciales-municipales en matière de finances a effectué à l'automne 2006 le rapprochement final du FPMO pour 2005 et le premier rajustement en



cours d'exercice du FPMO pour 2006 et annoncé aux municipalités en décembre 2006 les affectations au titre du FPMO pour 2007.

▪ **Administration ministérielle**

- o La Direction de la planification ministérielle et des finances a entrepris un ambitieux projet de transformation afin de présenter les caractéristiques d'une entité moderne du secteur public au moment d'offrir ses produits et ses services. À la suite d'un examen complet comprenant une consultation élargie auprès des clients et des parties intéressées, la Direction a récemment mis en œuvre un nouveau modèle organisationnel. Ce nouveau modèle facilite le partage de renseignements ainsi que l'amélioration du service à la clientèle grâce à l'intégration horizontale et présente une structure de gestion qui établit clairement la différence entre la responsabilité des questions stratégiques et celle des questions de fonctionnement.
- o La Direction a en outre géré le processus de planification axée sur les résultats 2006-2007, y compris le document d'information sur le budget des dépenses, le document d'information sur la planification axée sur les résultats et la défense du budget et a dirigé l'élaboration de la présentation de l'aperçu stratégique et de la base de fonctionnement du document d'information sur la planification axée sur les résultats 2007-2008. Des plans de continuité des activités pour les secteurs de programmes et le ministère font actuellement l'objet d'un examen par le personnel de gestion des situations d'urgence, dont la date de dépôt prévue est le 15 novembre 2006. Gestion du déploiement d'iExpenses pour le ministère des Finances, qui a atteint un taux d'utilisation d'iExpenses bien au-dessus de la moyenne de l'ensemble de la FPO.
- o Le Secrétariat du budget a coordonné la production et le dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2006*, tout en testant et en mettant en œuvre avec succès un processus de distribution électronique permettant aux documents protégés d'être conformes à la politique de modernisation du ministère.
- o La Direction des ressources humaines a coordonné avec succès la mise en œuvre de la stratégie de gestion des personnes talentueuses pour le groupe de la phase un. Une fois que seront établis les neuf postes essentiels au sein du ministère des Finances, des plans de relève seront mis en place pour tous les groupes de cadres supérieurs de niveaux 3 et 4 qui relèvent du sous-ministre.
- o Participation au Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés (équipe conjointe de travail fédérale-provinciale) en dirigeant l'équipe de travail des ressources humaines et en offrant un leadership stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation de la main-d'œuvre.
- o Soutien et commentaires concernant l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau modèle de prestation de services en matière de ressources



humaines, le MFO étant en mesure de mettre à l'essai le nouveau modèle d'unité stratégique.

- o La Direction des services juridiques a mené les négociations qui ont conduit à l'entente de partage des données entre la SEFM et Teranet, qui a été l'une des trois réalisations comprises dans la transaction avec Teranet. La conclusion de cette entente permet de régler un conflit de longue date entre la SEFM et Teranet à propos du partage des données relatives à l'évaluation foncière et aux cessions immobilières. La Direction a également travaillé en étroite collaboration avec des avocats de l'extérieur sur les accords juridiques intervenus entre la province et Teramira Holdings et d'autres parties relativement aux produits que la province a tirés de la transaction avec Teranet.
 - o Soutien du Bureau du Conseil du Trésor relativement à la conclusion de l'entente sur l'application, par le ministre des Finances, de l'accord interprovincial visant à offrir une protection pour les réclamations secondaires dans l'affaire du système canadien de collecte de sang et le versement d'une indemnité par le ministre à cette fin.
- **Prévisions et analyses en matière d'économie, de revenus et de démographie**
 - o Publication trimestrielle des Comptes économiques de l'Ontario en respectant les échéances fixées par la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*.
 - o Production d'une mise à jour annuelle et d'une analyse des projections démographiques sur 30 ans pour l'Ontario et 49 divisions de recensement (publiée en avril 2006).
 - **Services d'information et de technologie de l'information**
 - o Mise en place d'un cadre de gouvernance en matière de technologie de l'information pour les organismes centraux aux niveaux du sous-ministre, du sous-ministre adjoint et du directeur/ministère afin d'augmenter la responsabilisation, de se conformer aux directives en matière de TI et d'offrir un service réceptif aux clients.
 - o Établissement d'un contrat relatif à une solution commerciale en matière d'ITI afin de soutenir la modernisation de l'administration fiscale.
 - o Mise en œuvre d'améliorations au système de collecte intégré afin de pouvoir traiter les clients en faillite ou insolvable.
 - o Mise en œuvre d'un système de transfert de données sécurisé entre l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances afin d'assurer une meilleure protection des données personnelles.
 - o Parachèvement de l'exercice antisinistre 2006 relatif aux ordinateurs centraux d'Oshawa dans la cadre de la planification de la continuité des activités du ministère en cours.



▪ **Vérification interne Ontario**

- o Amélioration de la gouvernance d'entreprise dans toute la FPO, y compris :
 - ♦ une déontologie et des valeurs fortes dans toute la FPO;
 - ♦ des renseignements efficaces pour la prise de décisions en matière de gestion;
 - ♦ un haut niveau de conformité à la loi et aux politiques gouvernementales.
- o Réalisation d'un taux de satisfaction de la clientèle dans les ministères de 94 %, y compris 49 % de personnes très satisfaites (jusqu'à 75 % dans certaines équipes de services de vérification) – un indice direct d'une prestation de services de qualité aux clients.
- o Renforcement continu de l'efficacité et de l'efficacité des contrôles des activités, des programmes et des processus des ministères, des organismes et du gouvernement.
- o Atteinte d'un taux d'efficacité divisionnel de 81 % du temps facturable consacré aux projets le 28 février 2007.
- o Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence, de la confidentialité et d'autres pratiques de gestion, ainsi qu'une forte gérance des finances et de l'actif.
- o Réalisation d'une sensibilisation élevée à la gestion des risques dans toute la FPO.
- o Le Centre d'excellence en vérification (CEV) a offert quatre cours pendant l'année, abordant divers sujets techniques liés à la vérification. Dans la plupart des cas, les cours étaient également offerts à des participants ne faisant pas partie de la FPO, à peu de frais. Ainsi, le coût moyen de la formation par membre du personnel s'est élevé à seulement 242 \$, bien que la qualité et l'accessibilité aient augmenté. Le CEV a reçu un prix Stella pour cette initiative en 2005-2006.



Mesures de rendement 2006-2007

Priorité – Une société forte, une économie forte

Résultat – Des services publics modernes et efficaces

- Réaliser des économies de l'ordre de 750 millions de dollars en 2007-2008 par suite de l'examen des programmes
 - o Comme le mentionnent le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2006* et le *budget de 2007*, l'objectif en matière d'économies par suite de l'examen des programmes a été dépassé. Les économies totalisent 860 millions de dollars.*

Résultat – Assurer un environnement commercial concurrentiel qui attirera des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne

- Dépôt d'un cinquième budget équilibré de suite, si la réserve n'est pas utilisée en 2007-2008.
 - o Le budget de 2007 indique que la province prévoit un surplus de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007 et, si la réserve n'est pas utilisée, des surplus de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008, de 1,3 milliard en 2008-2009 et de 1,6 milliard en 2009-2010.*
- Maintien d'un rapport dette-PIB prudent

Selon les prévisions contenues dans le *budget de 2007*, le rapport dette-PIB de la province devrait passer de 25,2 % en 2003-2004 à 17,4 % en 2009-2010.*
- Maintien du taux d'emploi de l'Ontario
 - o En 2003, le ratio emploi-population de l'Ontario était de 63,8 %. Pendant les dix dernières années, ce ratio a été de 2,3 % au-dessus de la moyenne du reste du Canada. L'objectif proposé relativement à cette mesure d'ici 2009-2010 est de garder un taux d'emploi de 2 % supérieur à celui du reste du Canada. En 2006, le taux d'emploi de 63,5 % pour l'Ontario était de 1,4 % de plus que le rapport du reste du Canada. Cet indicateur important de la performance économique sera affecté par des facteurs mondiaux dépassant l'influence du gouvernement. *

* Indique une mesure interministérielle



Tableau 1 : Dépenses du ministère 2006-2007

	Dépenses réelles provisoires du ministère 2006-2007 (en millions de dollars)
Fonctionnement*	1 370
Immobilisations	0
Effectif (au 31 mars 2007)	1 944,8

* Inclut le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario; exclut l'intérêt sur la dette, le Fonds de prévoyance pour le fonctionnement et les achats d'énergie électrique. Voir la page 166 du *Budget de l'Ontario 2007*.